

Simulation financière pour l'accueil d'un apprenti dans le secteur public

Cette simulation se base sur un SMIC au 01/01/17 à 1 480.27 € pour un contrat d'apprentissage base 35h - et n'a pas de valeur contractuelle.

Salaire et cotisations sociales pour un apprenti

	Apprenti de moins de 21 ans	Apprenti de plus de 21 ans
Salaire brut mensuel versé à l'apprenti	69 % du SMIC 1 021.39	81 % du SMIC 1 199.02
Base de calcul forfaitaire pour les cotisations	859	1 036
Cotisations sociales		
IRCANTEC : 4.20 %	36	44
FNAL 0.5 % + CSA 0.3 % + contr financement organisations syndicales 0.016 % + contr pénibilité 0.01 %	7	9
Coût Annuel Chargé en €	12 772.68	15 024.24
Coût mensuel Chargé en €	1 064.39	1 252.02

*ou SMC si plus favorable

Les cotisations sociales salariales sont totalement prises en charge par l'Etat pour l'apprenti : salaire Brut ≈ salaire Net. Les cotisations patronales sont allégées et le salaire de l'apprenti n'est pas assujéti à CSG / CRDS.

Aides à l'apprentissage versées dans le secteur public

- **Aide au recrutement d'apprentis** : 1 000 € pour les entreprises **de moins de 250 salariés** qui recrutent un apprenti pour la 1^{ère} fois ou 1 apprenti de plus que le nombre d'apprentis présents au 01 janvier de l'année de conclusion du nouveau contrat.
- **Aide régionale*** : prime régionale de base de 1 000 € par apprenti pour les collectivités de moins de 5000 habitants ;

*selon barème régional en vigueur au 01/01/2017

Contribution de l'entreprise au financement de la formation

Pour information, le coût annuel réel pour cette formation est de **4 963 €**.

Nous sollicitons une contribution de l'établissement public, via une convention de formation, à hauteur de **3 500 €** (pour l'année universitaire 2016-2017).